

First Phosphate annonce une mise à jour du projet devant le Regroupement des chambres de commerce du Saguenay-Lac-Saint-Jean, au Québec, Canada

Saguenay, Québec--(Newsfile Corp. - 1 février 2024) - La société First Phosphate Corp. (CSE: PHOS) (OTC: FRSPF) (FSE: KD0) (« First Phosphate » ou la « Société ») est heureuse d'annoncer qu'elle présentera une mise à jour devant le Regroupement des chambres de commerce du Saguenay-Lac-Saint-Jean, au Québec, le 8 février 2024.

Le PDG John Passalacqua, le géologue en chef Gilles Laverdière et le vice-président du développement des affaires Jérôme Cliche co-présenteront. La session se déroulera en français, sera diffusée à l'échelle internationale et sera animée par Sandra Rossignol, présidente-directrice générale de la Chambre de commerce et d'industrie Saguenay-Le Fjord.

Cette réunion virtuelle vise la communauté d'affaires au Québec et dans le monde francophone, ainsi que les médias, les gouvernements et les investisseurs.

Date : 8 février 2024

Heure : 08h30 HNE, 14h30 CET

Inscription libre:

https://zoom.us/webinar/register/WN_0tpx39vYRmC560WscL5-XQ#/registration

Détails de l'événement:

<https://ccisf.ca/evenements/first-phosphate-au-slsj-une-voie-d-avenir-pour-le-developpement-de-la-batterie-durable>

Point presse média : 09h30 HNE, 15h30 CET. Veuillez contacter srossignol@ccisf.ca

L'équipe de First Phosphate présentera ses plans industriels et de forage pour cette saison sur son projet Bégin-Lamarche dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean au Québec. De plus, la Société expliquera ce qu'est la batterie au phosphate de fer et de lithium (LFP) et pourquoi elle est importante pour la transition énergétique.

La Société expliquera également pourquoi le phosphate de haute pureté de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean a le potentiel de devenir un catalyseur pour une toute nouvelle industrie verte dans la région. La rareté exceptionnelle et la pureté du phosphate de Saguenay-Lac-Saint-Jean seront expliquées par rapport à d'autres phosphates dans le monde.

« L'industrie nord-américaine des batteries LFP a besoin d'une production nationale de phosphate propre, traçable, éthique, constante, sûre, de haute qualité et produite de manière responsable, avec une faible empreinte carbone et conforme aux directives de la loi américaine sur la réduction de l'inflation (IRA) », déclare John Passalacqua, PDG de First Phosphate. « Nous sommes impatients de travailler avec la communauté locale de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean pour soutenir l'économie locale, stimuler les investissements et créer des opportunités d'emploi. Nous cherchons également à travailler à l'échelle internationale et spécifiquement au sein du monde francophone où une expertise considérable sur le phosphate existe. »

La propriété Bégin-Lamarche de First Phosphate est située à environ 70 km du port en eau profonde de Saguenay, qui est positionné pour devenir la prochaine vallée des batteries du Québec. Saguenay est la

sixième plus grande ville du Québec, qui accueille des vols quotidiens vers Montréal, dispose d'une main-d'œuvre industrielle qualifiée, d'une infrastructure locale solide, et qui se trouve à 30 km en voiture du port en eau profonde de Saguenay.



Première rencontre entre First Phosphate et Le Regroupement des chambres de commerce du Saguenay-Lac-Saint-Jean, Québec, Canada (21 novembre 2022)

<https://firstphosphate.com/ChambresCommerce>

To view an enhanced version of this graphic, please visit:

https://images.newsfilecorp.com/files/8917/196415_c5ce6d6ca473686f_001full.jpg

À propos de First Phosphate Corp.

First Phosphate est une société de développement de minéraux entièrement dédiée à l'extraction et la purification de phosphate de pointe pour la production de matériau actif de cathode pour l'industrie des batteries au lithium-fer-phosphate (« batteries LFP »). First Phosphate s'engage à produire un matériau de haute pureté, de manière responsable et avec une faible empreinte carbone. First Phosphate prévoit s'intégrer verticalement à partir de la mine jusqu'aux chaînes d'approvisionnement des principaux producteurs de batteries LFP qui recherchent le matériau actif de cathode, de qualité « batterie », provenant d'une source d'approvisionnement constante et fiable. First Phosphate détient plus de 1 500 km carrés de claims libres de redevances et à l'échelle régionale qu'elle développe activement au Saguenay-Lac-St-Jean (Québec, Canada). Ces claims contiennent du phosphate issu de formations de roches ignées anorthosites rares qui génèrent généralement un phosphate de grande pureté, dépourvu de hautes concentrations d'éléments dommageables.

À propos du Regroupement des chambres de commerce du Saguenay-Lac-Saint-Jean au Québec

Le Regroupement des chambres de commerce du Saguenay-Lac-Saint-Jean est une table de concertation créée dans le but d'optimiser les ressources régionales des Chambres de commerce et d'industrie afin de travailler sur certains dossiers régionaux. Il est composé des responsables des cinq Chambres de la région représentant ainsi plus de 2 000 entreprises du Saguenay-Lac-Saint-Jean œuvrant dans tous types de commerces et d'industries.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Jérôme Cliche, V.P., Développement commercial
jerome@firstphosphate.com

Tel: +1 (514) 815-8799

Relations avec les investisseurs : investor@firstphosphate.com

Relations avec les médias : media@firstphosphate.com

Site Web : www.FirstPhosphate.com

Suivez First Phosphate sur les médias sociaux :

Twitter : <https://twitter.com/FirstPhosphate>

LinkedIn: <https://www.linkedin.com/company/first-phosphate>

-30-

Informations prospectives et mises en garde

Ce communiqué de presse contient certaines déclarations et informations qui peuvent être considérées comme des "déclarations prospectives" et des "informations prospectives" au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Dans certains cas, mais pas nécessairement dans tous les cas, les déclarations et informations prospectives peuvent être identifiées par l'utilisation d'une terminologie prospective telle que "planifie", "cible", "s'attend à" ou "ne s'attend pas à", "est attendu", "une opportunité existe", "est positionné", "estime", "Les déclarations contenues dans le présent communiqué de presse ne sont pas exhaustives et ne peuvent être considérées comme des déclarations officielles, mais plutôt comme des énoncés d'intentions, de suppositions, d'anticipations ou de non-anticipations, de convictions ou de variations de ces mots et expressions, ou comme des déclarations selon lesquelles certaines actions, certains événements ou certains résultats "peuvent", "pourraient", "seraient", "pourraient", "seront" ou "seront pris", "se produiront" ou "seront atteints" et autres expressions similaires. En outre, les déclarations contenues dans ce communiqué de presse qui ne sont pas des faits historiques sont des déclarations prospectives, y compris, entre autres, les activités d'exploration et de production prévues par la Société, les propriétés et la composition de tout phosphate extrait, les plans de la Société pour une intégration verticale dans les chaînes d'approvisionnement nord-américaines, la perspective que le phosphate de la région du Saguenay-Lac-St-Jean devienne un catalyseur pour une toute nouvelle industrie verte dans la région, le potentiel de conformité avec les lignes directrices de l'IRA, et les avantages de toute opération future.

Ces énoncés et autres informations prospectives sont fondés sur des hypothèses et des estimations que la Société juge appropriées et raisonnables dans les circonstances, y compris, sans s'y limiter, les attentes concernant les résultats commerciaux à long terme de la Société compte tenu de son court historique d'exploitation ; les attentes concernant les revenus, les dépenses et les opérations ; la Société ayant un fonds de roulement suffisant et la capacité d'obtenir le financement supplémentaire nécessaire pour l'exploration des propriétés de la Société ; les attentes concernant la minéralisation potentielle, la valeur géologique et la faisabilité économique des projets de la Société ; les attentes concernant les programmes de forage et les impacts potentiels que des programmes de forage fructueux pourraient avoir sur la durée de vie de la mine et de la Société ; les estimations de coûts des programmes d'exploration et de prospection minière ; les attentes concernant les problèmes environnementaux qui pourraient affecter les programmes de prospection prévus ou futurs et l'impact potentiel de la conformité aux lois et réglementations environnementales existantes et proposées ; l'obtention et le calendrier des permis de prospection et d'exploitation et d'autres approbations de tiers ; la réglementation gouvernementale des opérations de prospection et de développement miniers ; les attentes concernant les problèmes sociaux ou communautaires locaux qui pourraient affecter les programmes de prospection et de développement prévus ou futurs ; les attentes concernant les tendances économiques mondiales et les progrès technologiques ; et le maintien en poste du personnel clé au sein de la Société.

Il n'y a aucune garantie que ces déclarations se révèlent exactes, et les résultats réels et les événements futurs pourraient différer matériellement de ceux anticipés dans ces déclarations. Parmi

les facteurs importants susceptibles d'entraîner des écarts importants entre les résultats réels et les attentes de la Société, on peut citer les suivants un historique d'exploitation limité ; un risque élevé d'échec commercial ; l'absence de bénéfices ou de revenus significatifs ; des ressources limitées ; des flux de trésorerie négatifs provenant des opérations et la dépendance à l'égard du financement par des tiers ; l'incertitude de financements supplémentaires ; l'absence de dividendes ; les risques liés aux fluctuations possibles des revenus et des résultats ; les risques d'assurance et de non-assurance ; les litiges ; la dépendance à l'égard de la direction et du personnel clé ; les conflits d'intérêts ; l'accès aux fournitures et aux matériaux ; les dangers de l'exploration minière et la responsabilité et les dommages connexes ; les risques liés à la santé et à la sécurité ; la réglementation gouvernementale et les incertitudes juridiques ; les propriétés d'exploration et de développement de la Société peuvent ne pas être couronnées de succès et sont de nature hautement spéculative ; la dépendance à l'égard de parties extérieures ; le titre de propriété de certaines des propriétés minières de la Société peut être contesté ou défectueux ; les titres de propriété et les revendications territoriales des autochtones ; l'obtention et le renouvellement des licences et des permis ; les risques environnementaux et autres risques réglementaires peuvent avoir un effet négatif sur la Société ; les risques liés au changement climatique ; les risques liés aux infrastructures ; les exigences en matière de remise en état des terres peuvent être lourdes ; la situation financière mondiale actuelle ; la fluctuation des prix des matières premières ; la dilution ; les ventes futures par les actionnaires existants pourraient faire chuter le prix des actions de la Société ; la fluctuation et la volatilité des cours boursiers ; et les risques liés à la demande du marché. Rien ne garantit qu'une opportunité sera couronnée de succès, qu'elle sera commercialement viable, qu'elle sera réalisée dans les délais ou dans le respect du budget, ou qu'elle générera des revenus, des économies ou des bénéfices significatifs, selon le cas, pour la Société. En outre, la Société devra supporter des coûts, qui peuvent être importants, pour la poursuite d'une opportunité particulière.

Ces facteurs et hypothèses ne sont pas censés représenter une liste complète des facteurs et hypothèses susceptibles d'affecter la Société et, bien qu'ils doivent être examinés attentivement, ils doivent être considérés conjointement avec les facteurs de risque décrits dans les autres documents de la Société déposés auprès des autorités canadiennes en matière de valeurs mobilières, y compris, sans s'y limiter, la section " Facteurs de risque " de la notice annuelle de la Société datée du 29 novembre 2023, qui est disponible sur SEDAR à l'adresse suivante : www.sedarplus.ca. Bien que la Société ait tenté d'identifier les facteurs qui pourraient faire en sorte que les actions, les événements ou les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux présentés dans les informations ou les renseignements prospectifs, d'autres facteurs peuvent faire en sorte que les actions, les événements ou les résultats ne soient pas ceux qui avaient été prévus, estimés ou envisagés. La Société ne s'engage pas à mettre à jour les informations prospectives, sauf en conformité avec les lois sur les valeurs mobilières applicables.



To view the source version of this press release, please visit

<https://www.newsfilecorp.com/release/196415>